

Octobre 2018

L'inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régionale
de Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de SVT
S/C de Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des collèges et lycées publics et privés sous contrat

Objet : lettre de rentrée année scolaire 2018-2019

Rectorat

Inspection du second degré

Affaire suivie par
Emmanuel Menard

Téléphone
0262 48 11 69

Courriel
emmanuel.menard@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Chères et chers collègues,

Pour débiter cette lettre de rentrée, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues arrivant dans notre académie et nous félicitons les lauréats des concours d'enseignement en SVT. Nous remercions l'ensemble des enseignants de SVT pour leur engagement et leur action au service de la réussite de tous les élèves, l'investissement des collègues qui ont eu la charge de coordonnateur d'examen ou de formateur, nos professeurs relais et notre webmestre, Richard Linarès, qui entame sa dernière année et prépare sa « succession » au poste de webmaster en s'attachant les services de Yan Thomas.

Ce début d'année scolaire 2018 est très particulier pour l'équipe d'inspection : nous profitons de cette lettre de rentrée pour vous faire part du départ de Mme Gérones-Troadec qui est appelée à exercer de nouvelles fonctions auprès du Recteur de l'Académie de Montpellier. De ce fait, l'organisation de l'équipe est quelque peu modifiée : M Emmanuel Menard, assurera la continuité de ce service, en faisant fonction d'IA-IPR, il sera assisté, par Mme Lucie Deschamps-Sévelinge, par M Arnaud Engelmann et Mme Sophie Roy qui seront ses chargés de mission d'animation pédagogique.

Cette lettre de rentrée comportera deux parties :

- Une communication du Collège des IA-IPR ;
- Une partie centrée sur notre discipline.

1. Lettre de rentrée du collège des IA-IPR :

La refondation de l'Ecole de la République se poursuit. Une attention particulière est portée sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

La continuité des apprentissages demeure essentielle dans le cadre des programmes et des liaisons de l'école à l'enseignement post-baccalauréat. Elle doit permettre à tous les élèves de réussir dans leur choix de parcours de formation.

Au collège, il conviendra aux équipes pédagogiques de s'emparer pleinement du dispositif « devoirs faits » comme d'un levier de travail collaboratif au profit de la réussite de tous



les élèves. Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à cette dimension. Cette année scolaire marque la transformation progressive des lycées avec pour objectif, la rénovation du baccalauréat en 2021, afin de permettre une meilleure réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les premières évolutions de la classe de seconde « GT » commencent dès cette rentrée scolaire (test de positionnement numérique en français et en mathématiques, évolution de l'accompagnement personnalisé sur deux volets : soutien de l'élève dans sa progression en fonction de ses besoins / accompagnement de l'élève dans ses choix d'orientation et son projet d'études).

La rénovation complète des classes de seconde et de première aura lieu à la rentrée 2019, celle de la classe terminale à la rentrée 2020 avec la mise en place du nouveau baccalauréat à la session 2021. Une part de contrôle continu sera introduite dans la note finale du baccalauréat.

De nouveaux programmes d'enseignement seront publiés avant le second semestre de cette année scolaire.

L'évaluation des enseignants et des personnels d'éducation s'inscrit depuis l'année dernière dans un parcours professionnel de carrière et de rémunération (PPCR), qui concerne toute la fonction publique. Dans ce cadre, des rendez-vous de carrière (au cours des 6ème, 8ème et 9ème échelons) sont fixés avec le chef d'établissement et l'inspecteur disciplinaire ou de spécialité. Par ailleurs, les inspecteurs continueront à accompagner le développement professionnel des enseignants et des personnels d'éducation de façon individuelle et collective.

2. **Lettre de rentrée disciplinaire :**

De nombreuses questions nous ont été posées sur des domaines très variés lors des visites conseils, des diverses réunions ou lors des formations ; l'objet de cette partie vise à répondre à la majorité d'entre elles et à rappeler l'essence même de notre discipline face aux enjeux actuels tant au lycée qu'au collège :

Souligner la spécificité de la discipline afin de légitimer certaines contraintes organisationnelles.

L'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre est un enseignement problématique et explicatif qui s'appuie sur la mise en activité individuelle ou coopérative des élèves par l'exploitation du réel et/ou de ses substituts (dispositif expérimental analogique, photographies, schémas, maquettes, logiciels...). Aussi :

- *L'investigation pratique, concrète du réel doit être privilégiée.*

Les sorties sur le terrain, sont incontournables pour faire adhérer les élèves à la formation scientifique dispensée et indispensable à leur éducation citoyenne. Nous insistons par ailleurs sur le fait qu'il est très difficile de légitimer la substitution, par des documents photocopiés, d'un réel aisé à se procurer dans la nature (échantillons de roches, végétaux...) et dans le commerce (matériel frais) ou de résultats de manipulations qui auraient pu être commodément conduites en classe par les élèves.

Les outils modernes d'acquisition et de traitements de données (ExAO, images



numériques, logiciels, sites internet) comme les outils plus classiques (documents photographiques statiques et dynamiques) doivent, à chaque fois que cela est possible, compléter harmonieusement les investigations du réel. Cette approche permet d'argumenter la nécessité de l'existence de groupes à effectifs réduits, généralisée en lycée (mais parfois contestée !) et prônée par la circulaire **n° 2015-106 du 30-6-2015** en collège : « *Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique* ».

- ***L'utilisation de l'outil informatique doit être habituelle.***

L'usage de logiciels de traitement de texte, initié à l'école primaire, doit se poursuivre au collège et y devenir un acquis solide. Les SVT peuvent et doivent ainsi contribuer à l'acquisition du B2i. Cette ambition est un argument positif pour l'équipement des salles SVT en ordinateurs fixes ou portables et en tablettes (avec l'argument des sorties sur le terrain). En Troisième, l'initiation au tableur doit être envisagée en partenariat avec les professeurs de mathématique et de SPC. Nombre d'entre vous le font déjà, nous les félicitons.

En lycée, la réalisation de compte-rendu numérique par les élèves sous forme de traitement de texte, de diaporama, incluant des graphiques et des tableaux issus de l'usage de tableurs doit intégrer nos pratiques et nos apprentissages. Ceci constitue également un argument solide pour justifier les dédoublements et le renouvellement des utilitaires.

- ***L'enseignement spiralaire des SVT implique une programmation des compétences à acquérir***

(acquisition d'une connaissance à travers la mobilisation de capacités et l'adoption d'attitudes adéquates).

Les programmes de la scolarité obligatoire s'inscrivent dans un projet global, qui repose sur une redéfinition des cycles d'étude de la scolarité obligatoire, prévue dans la loi du 8 juillet 2013, afin d'être plus attentif aux apprentissages des élèves et qui fait davantage confiance au professionnalisme des professeurs et nécessite leur travail en équipe.

Il convient d'appréhender la cohérence du système articulé sur une suite de cycles d'une durée de trois ans : cycle 2 (CP-CE1-CE2), cycle 3 (CM1-CM2- 6^e), cycle 4 (5^e- 4^e-3^e), lycée, licence.

Les concepts préalablement traités sont abordés plusieurs fois, avec des ambitions différentes et dans des contextes différents, en élargissant les champs d'étude et les questionnements tout en laissant à l'élève un temps d'appropriation des compétences plus important.

Afin de susciter l'engagement des élèves et favoriser l'intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, il convient, aussi bien en collège qu'en lycée, d'avoir recours à des situations d'apprentissage et d'évaluation contextualisées, s'inspirant des questions de l'actualité, des réalisations scientifiques et technologiques liées au quotidien des élèves ou des grands enjeux sociétaux actuels et des ressources locales, nombreuses à La Réunion.



4/11

- ***En lycée (si possible en collège), les élèves doivent être mis en situation d'activités pratiques individuellement, en binôme ou en groupe plus conséquent***

Ceci permet d'optimiser les structures en demi-classe offertes au service de l'acquisition des compétences expérimentales et techniques et de leur évaluation.

Il est fondamental qu'une telle organisation soit pérennisée et encouragée avec la mise en place d'un enseignement des sciences sur des plages temporelles longues (1h30 ou 2h), afin de permettre aux élèves d'être au centre de leurs apprentissages en les faisant passer d'un statut de simple effecteur de tâches successives à un véritable statut d'acteur de recherche, attisant leur curiosité et leur implication et participant ainsi à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

L'objectif est de passer d'une autonomie de réalisation (où l'élève suit et applique des consignes) à une autonomie de réflexion et de conception.

Une telle organisation est présente au niveau du cycle terminal dans la plupart des établissements de l'académie. Elle est souhaitable dès la classe de seconde où, sans besoin de moyens horaires supplémentaires, il est envisageable sur un cycle de quatre semaines, de travailler trois semaines consécutives (TP 2h dédoublées), la quatrième libérant une plage horaire de quatre heures à la disposition de l'établissement pour organiser, entre autres, l'accompagnement personnalisé.

Veiller à la sécurité lors des manipulations

Nous vous rappelons, que dans le cas de manipulations qui impliquent un risque chimique au laboratoire comme en salle de classe, les enseignants, les personnels de laboratoires ou les élèves, doivent respecter les dispositions réglementaires publiées par l'ONS (l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement). On peut accéder à ces dispositions réglementaires au lien suivant : http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/77/1/ONS-Risques-et-securite-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-Terre-et-en-biologie-ecologie_NB_507771.pdf

En ce qui concerne une activité pratique concernée par un grave accident, ayant eu lieu en 2017 dans une autre académie, plus précisément la mise en évidence de la production de matière organique par les végétaux verts avec décoloration des feuilles de Pélargonium à l'alcool bouillant puis test au soluté de lugol, nous insistons auprès de vous que conformément aux dispositions réglementaires relatives à la manipulation des produits chimiques (tableau page 8 des dispositions de l'ONS en accès par le lien ci-dessus), il est expressément demandé de réaliser en laboratoire, en amont de la séance de TP et en dehors de la présence des élèves, la décoloration des feuilles à l'éthanol bouillant sous hotte aspirante, avec une colonne de distillation (qui est disponible au laboratoire de chimie). Les personnes impliquées dans cette manipulation doivent être munies des équipements de protection individuelle (EPI) (cf. aussi le document ONS). Il est bien sûr évident que les manipulations proposées aux élèves doivent avoir été testées au préalable par leurs enseignants.

Maîtriser sa pédagogie et sa didactique



5/11

Il est nécessaire **d'élaborer une programmation annuelle** qui prévoit le positionnement temporel des apprentissages en termes d'items de compétences, ce qui garantit à travers une grande diversification des activités des élèves, la complétude des apprentissages des compétences expérimentales et techniques.

Une attention toute particulière doit être apportée aux **phases de construction des situations problèmes** : Problématiser ne peut pas et ne doit pas se résumer à une simple mise à la forme interrogative des alinéas du programme par le(a) professeur(e). L'élève doit en être l'acteur par la confrontation du réel observé sur le terrain ou en classe à, son quotidien, l'actualité et le flux médiatique. On renforcera ainsi auprès des élèves et de leurs familles, si besoins étaient, toute la plus-value apportée par l'École, vis-à-vis des grands médias, à travers la construction de notions scientifiques inscrites dans les programmes, pour comprendre le bien-fondé scientifique de certaines décisions ou réglementations publiques et participer ainsi efficacement à une éducation à la responsabilité citoyenne des élèves en matière de santé, de bioéthique, de risques majeurs et pour un développement durable.

L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre peut contribuer ainsi de manière contextualisée et intégrée à **l'Enseignement Moral et Civique (EMC)**.

Le travail collaboratif des élèves à travers des activités mosaïques ou des classes puzzles peut constituer, sans être pour autant une panacée, une réponse efficace à la gestion de la classe entière ou à l'impossibilité de démultiplier un matériel technique onéreux ou des échantillons difficiles à se procurer. Cette organisation permet d'éviter la lassitude des élèves et la perte de temps dans la progression lors de la généralisation et donc l'étude de plusieurs exemples traités.

La confrontation de données obtenues sur un même sujet dans des groupes différents, permet de dégager une notion ayant une portée générale et aider l'élève à prendre conscience du fait que ce n'est pas l'exemple qui est à retenir, mais la notion qui découle de son étude.

De plus cette mise en place d'ateliers favorise une pédagogie différenciée, pour remédier ou contourner une compétence non acquise par certains élèves et une évaluation personnalisée des compétences en cours d'apprentissage. Elle développe également la confiance en soit des élèves à travers leur prise de parole et leur prise de responsabilité.

Les phases de mutualisation se doivent d'induire un dialogue inter-élèves toujours très formateur sur le plan de l'éducation citoyenne et de constituer des moments forts où notre discipline participe à la maîtrise de la langue française à travers la mobilisation et l'évaluation des champs capacitaires des communications orale et écrite.

Pour que ces techniques soient le plus efficace possible, elles doivent être reliées à une production.

Une évaluation positive au service de la réussite du parcours de formation des élèves et de la persévérance scolaire.

L'évaluation positive se veut à la fois bienveillante et exigeante. Les deux termes ne sont en rien antinomiques. Elle objective d'encourager l'élève et participe ainsi activement à la



6/11

lutte contre le décrochage scolaire.

L'évaluation est indissociable des apprentissages. Afin de faire progresser et réussir tous les élèves, une identification, à travers les différents types d'évaluation (diagnostique, formative et sommative) des acquis de chacun en termes de compétences au service d'une plus grande individualisation de l'accompagnement des apprentissages, est nécessaire.

En collège l'appropriation d'une culture d'évaluation par compétences s'est nettement améliorée ; elle doit s'ancrer définitivement pour que notre enseignement participe pleinement et efficacement à l'acquisition du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Cette culture s'implante progressivement au lycée, des efforts sont à fournir principalement en classe de seconde, pour repérer les acquis des élèves en termes de compétences dans notre enseignement disciplinaire et dans les enseignements d'exploration afin de fonder les contenus de l'accompagnement personnalisé à travers des démarches de projets, pour faire de la classe de seconde le niveau de stabilisation du socle commun, pour apporter une aide à la construction du projet de l'élève et pour fonder in fine un diagnostic solide de décision pour l'orientation de l'élève.

Dans l'optique de l'orientation de fin de classe de seconde, il convient de réaliser des contrôles courts, fréquents et ciblés sur l'évaluation de l'acquisition d'une seule connaissance exigible à travers la mobilisation d'un nombre minimal de compétences bien identifiées. Il faut également évaluer en direct les compétences du champ de la communication orale quand l'élève s'exprime ou celles expérimentales et techniques quand il manipule individuellement. Un contrôle bilan plus conséquent d'une durée d'une heure trente ou deux, trimestriel voire semestriel, commun si cela est possible à plusieurs classes de seconde, organisés en deux parties, préfigurant l'épreuve écrite du baccalauréat à travers une synthèse argumentée et la mobilisation raisonnée de connaissances à partir de l'exploitation de documents variés, peut être programmé.

L'objectif est d'apprendre aux élèves à mémoriser à plus long terme et à organiser leur travail écrit sur une durée importante. En revanche, il est tout à fait légitime, dans le cycle terminal du lycée, d'organiser régulièrement des devoirs surveillés préfigurant logiquement la forme des épreuves écrites du baccalauréat.

Des expérimentations de classe sans note se multiplient en collège. Les équipes impliquées focalisent ainsi de manière très encourageante sur l'évaluation des acquis des élèves en termes de compétences référencées en interne.

En collège, adossés au document d'appui pour l'évaluation des élèves, des documents d'évaluation des acquis en SVT, consultables sur le site Eduscol, proposent aux professeurs des outils pour les aider à contribuer à la mesure de la maîtrise de différentes composantes du socle commun en fin de cycle 4.

TP de terminale

Lors de nos visites conseils ou des inspections PPCR, nous avons constaté une trop fréquente utilisation de supports s'inspirant directement de l'épreuve d'évaluation des



7/11

compétences expérimentales au baccalauréat série scientifique. On ne peut pas pertinemment utiliser un support dont le format est conçu pour une évaluation certificative dans un cadre formatif, la situation-problème initialisant l'expérimentation est en particulier imposée aux élèves. D'autre part, ce cadre privilégie trop un rendu individuel écrit au détriment de phases intermédiaires ou finales de mutualisation susceptibles d'induire un dialogue inter-élèves toujours très formateur sur le plan des champs capacitaires de la communication orale et de l'éducation citoyenne. Nous vous demandons donc d'infléchir cette pratique devenue trop habituelle et parfois systématique et donc de ne la réserver que trois ou quatre fois dans l'année de terminale pour la préparation de l'examen afin de familiariser les élèves à ce format.

Lithothèque – Biothèque et autres ressources

Notre site académique s'est enrichi d'une lithothèque qui constitue une aide à la réalisation de sorties géologiques sur le terrain et une mise à la disposition d'une documentation complémentaire pour étayer les démarches pédagogiques de classe dans la construction des principales notions et concepts géologiques et servir de supports à l'évaluation de leur acquisition par les élèves.

Nous remercions les collègues qui travaillent encore à l'améliorer sous la codirection de Richard Linares et Yan Thomas. http://bddsvt.ac-reunion.fr/lithotheque_o/
Yan.thomas@ac-reunion.fr Richard.Linares@ac-reunion.fr

Dans le même ordre d'idées, un travail s'engage cette année pour construire une biothèque sous la direction de Christelle Malet. Christelle.Malet@ac-reunion.fr

Nous renouvelons la demande de l'année dernière aux coordonnateurs de SVT des établissements ayant un arboretum de contacter notre collègue Cédric Valromex (CedricEmmanuel.Valromex@ac-reunion.fr) qui constitue notre personne ressource académique dans ce domaine.

Nous vous rappelons également que le site SVT de l'académie comprend des ressources propres à notre île (faune, flore, palynologie, météorologie, géologie) et des liens vers des ressources nationales ou des partenaires locaux.

Liste des personnes ressources avec la DAAC :

Aquarium : Antoine.Riou@ac-reunion.fr (PE)

Arboretum : CedricEmmanuel.Valromex@ac-reunion.fr

Cité du Volcan : Wilfried.Prigent@ac-reunion.fr (+PE Fabien Tessier)

Education à la sexualité : Arthur-Armand.Frick@ac-reunion.fr

Jardin Botanique, conservatoire botanique national des Mascariens : à pourvoir...

Kélonia : Pascale.Bontoux-Chapuis@ac-reunion.fr

Muséum d'Histoire Naturelle : à pourvoir...

Musée de Stella : Jean-Chris.Manin@ac-reunion.fr (professeur de techno)

Musée de Villèle : Florence BALOUNAÏK florence.petan-ranguin@ac-reunion.fr

Observatoire astronomique des Makes, Musée du sel : pas de prof relais.

Parc National de La Réunion : François.Vandeschrike (francois.vandeschricke@ac-reunion.fr)



reunion.fr) (+PE Henri Hoarau)

Réserve marine : Damien Mairesse (PE) Damien.Mairesse@ac-reunion.fr

TAAF : 2D : Martial Louis Azalbert (professeur hist géo) Martial-Louis.Azalbert@ac-reunion.fr (+ PE Nelly Roy)

Le cycle 3 et plus particulièrement la classe de sixième

Il se singularise par un enseignement intégré de sciences et technologie. Il s'agit bien d'un seul programme qui pourra se faire à une ou trois voix (SPC, SVT, Technologie). Dans ce dernier cas de figure, afin d'éviter absolument la juxtaposition des enseignements, il est préconisé une souplesse organisationnelle au sein de l'établissement au service de la résolution de problématiques impliquant les trois disciplines, et qui se traduira par une trace écrite unique dans les cahiers ou classeurs des élèves. La mise en place d'évaluations formatives repérant les réussites de chaque élève et des évaluations sommatives communes devront aboutir à une appréciation unique sur le bulletin scolaire des élèves.

Il est souhaitable de repenser une organisation du temps scolaire autre que le sempiternel et immuable horaire hebdomadaire disciplinaire et concevoir au niveau de l'établissement une organisation de l'enseignement des sciences en demi-classe sur des plages temporelles plus conséquentes afin de placer les élèves en situation d'activités pratiques, individuellement, autant que faire se peut, au service de l'acquisition des compétences expérimentales et techniques ou de leur évaluation, d'avoir la possibilité d'approches pluridisciplinaires à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires et d'introduire une véritable pédagogie différenciée au service d'une plus grande individualisation des apprentissages des élèves en fonction de leur rythme d'acquisition à travers l'accompagnement personnalisé. Ces plages horaires sont nécessaires pour permettre aux élèves, à travers des démarches scientifiques rigoureuses, d'être au centre de leurs apprentissages en les faisant véritablement passer d'un statut de simple effecteur de tâches successives à un véritable statut d'acteur de recherche.

Réforme du lycée

Le lycée se doit **d'assurer un continuum d'apprentissages** avec le collège et la réussite dans les enseignements post-baccalauréat.

Pluridisciplinarité et transversalité : En classe de seconde, les enseignements d'exploration et l'accompagnement personnalisé doivent constituer des dispositifs privilégiés d'enseignement permettant d'évaluer les compétences acquises, les approfondir ou remédier à des difficultés dans leur maîtrise. De même, la remédiation d'une maîtrise imparfaite d'une compétence sera plus opérante si le contexte est différent du cadre dans lequel la difficulté a été initialement repérée.

L'aspect culturel doit être privilégié dans l'enseignement des sciences en première pour les séries littéraire et économique et sociale. Il s'agit d'amener les élèves à réfléchir à la manière dont la science et les progrès technologiques interagissent avec la société et leur quotidien. Les enseignants de SVT doivent se rapprocher de leurs collègues de Physique-



Chimie avec lesquels ils interviennent conjointement dans cet enseignement afin de mettre en place, à travers une souplesse organisationnelle anticipée au sein de l'établissement, pour les deux thèmes communs (« Représentation visuelle » et « Nourrir l'humanité »), une problématique commune aux deux disciplines devant se traduire par une trace écrite unique dans les classeurs des élèves et à des évaluations sommatives communes aboutissant à une notation et des appréciations communes sur le bulletin scolaire des élèves.

L'enseignement moral et civique (EMC) : il est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 au collège et au lycée avec un horaire dédié, à raison d'une demi-heure hebdomadaire de la 6^e à la terminale, y compris dans les séries technologiques. Au lycée, cet enseignement est dispensé dans le cadre de « groupes à effectifs réduits ». Le contenu de cet enseignement est fondé sur les dispositions de [l'arrêté du 12 juin 2015](#), publié au [BO spécial n° 6 du 25 juin 2015](#). C'est **un enseignement et non une discipline** ; il doit reposer sur la contribution de toutes les disciplines dans leur champ propre et avec des pratiques interdisciplinaires et collectives. Il ne veut pas être un enseignement de plus, s'ajoutant aux autres, mais a vocation à surmonter la dispersion des savoirs au profit d'un gain de sens pour les élèves, comme pour les professeurs. L'EMC vise à développer la capacité d'écoute, le sens du travail collectif, la compréhension et le respect des règles du droit ainsi que l'esprit critique. Il prend appui sur l'éducation aux médias et à l'information, l'argumentation et l'engagement dans des projets communs et pluridisciplinaires. Vous êtes invités à vous engager aux côtés de vos collègues afin d'y apporter la contribution de notre discipline. **La mise en œuvre de l'enseignement moral et civique a en effet été conçue dans une logique d'interdisciplinarité et de promotion de la notion d'équipe pédagogique.** Les programmes de SVT au collège comme au lycée s'y prêtent aisément.

Continuité collège – lycée : <http://svt.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article471>

La réforme d'une manière générale : <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Notes du csp (p 16 et 17) : http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/99/9/CSP-note-analyses-propositions-lycee-mai-2018_942999.pdf

Le dernier lien BO :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602

Travaux personnels encadrés.

La liste des thèmes relative aux travaux personnels encadrés (TPE) en vigueur pour la classe de première des séries générales est la suivante :

	ES	L	S
Thèmes communs	Agir pour son avenir	Agir pour son avenir	Agir pour son avenir
	L'aléatoire, l'insolite,	L'aléatoire, l'insolite,	L'aléatoire, l'insolite,
	le prévisible	le prévisible	le prévisible



10/11

	Individuel et collectif	Individuel et collectif	Individuel et collectif
Thèmes spécifiques	La mondialisation	Frontière(s)	Transports et transferts
	Les inégalités	Le jeu	Structures
	L'argent	Lumière, lumières	Matière et forme

Des fiches d'accompagnement proposant des pistes de travail et des axes de recherche sur chacun des thèmes seront mises à la disposition des enseignants sur Eduscol : www.eduscol.education.fr

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

L'année 2017-2018 a vu la mise en place des « rendez-vous carrière » du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), tous les personnels de l'enseignement bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière sous forme de visites conseils. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 (entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Les intéressés ont normalement été informés en juillet 2017 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière. Vous trouverez plus de détails, ainsi que le « guide du rendez-vous de carrière », à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Olympiades géosciences, CGénial

Comme les années précédentes, Vous avez été nombreux à participer et à faire participer vos élèves à ces concours. Nous vous remercions pour votre investissement et nous tenons à souligner les intérêts de ce type d'actions dans l'estime de soi et dans la recherche de l'excellence.

En lien, ci-dessous, les pages dédiées de notre site académique où vous trouverez entre autre les palmarès.

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/examens-concours/concours-eleves/concours-cgenial.html>

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/svt/examens-concours/concours-eleves/olympiades-geosciences.html>

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/spc/concours/concours-eleves/cgenial.html>

<http://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-inscriptions/>



11/11

<http://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-inscriptions/>

SVT et le programme « devoirs faits »

Nous renouvelons les conseils de l'année dernière concernant la question de leur optimisation pour répondre aux besoins des élèves : à quelles conditions les devoirs peuvent-ils faciliter les apprentissages des élèves ? Sont interrogés ainsi (liste non exhaustive) :

Le sens des devoirs, leur nature et leur relation avec les pratiques pédagogiques et les théories de l'apprentissage : Les devoirs à la maison : pour quoi faire ? Quels sens donnés aux devoirs ? Quels principes respecter pour transmettre des devoirs ? Comment établir le lien entre l'enseignement dispensé et le travail donné hors de l'école ? Quelle stratégie pour faciliter l'adhésion des élèves, qui en ont le plus besoin, à ce programme ? Comment faire rimer « devoirs » et « plaisir de travailler » ? Quelles formes doivent-ils prendre ? Devoirs et développement de l'autonomie de l'élève ? Devoirs et différenciation pédagogique ? Numérique et devoirs ? Classe inversée : leviers et limites.

En espérant que cette lettre de rentrée soit une ressource pédagogique et qu'elle puisse permettre à chacun de poursuivre sa mission d'enseignant avec la volonté de promouvoir les sciences en innovant, en proposant des activités variées et motivantes pour nos élèves. Les défis à relever sont nombreux. Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2018-2019.

Emmanuel MENARD